

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1822

Artikel: Valdo-genevois : un protocole habile relance la collaboration Vaud - Genève : reste à prolonger l'essai, sans raviver la fusionniste
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

immigration était en partie une conséquence de la dénatalité aggravée par une politique déficiente de soutien à la famille». Selon l'auteur, les conséquences électorales de double jeu ont été gravement sous-estimées par les autres partis politiques, alors que la presse avait de plus en plus tendance à tirer sur les mêmes cordes que le parti nationaliste.

Toutefois, la «*martingale politique*» de l'UDC, jouant simultanément sur l'opposition à l'Etat, aux institutions, aux organisations internationales et aux immigrés, semble aujourd'hui atteindre ses limites. La victoire à la Pyrrhus du parti, pariant sur le plébiscite en faveur du conseiller fédéral UDC lors des élections fédérales de 2007, a conduit par effet-boomerang à sa non-réélection et, depuis lors, les contradictions du parti sont en train d'éclater au grand jour. Mais les conclusions de Denis Clerc ne tranchent

pourtant pas entre optimisme et pessimisme: d'un côté, il constate qu'il est tard pour réagir de façon adéquate, alors que de l'autre, il pointe les limites d'un parti qui n'a pas vraiment de force de proposition face aux «*vrais problèmes*» actuels. Il y va alors de ses propres propositions qui ont tout pour surprendre: créer un ministère sur la question de l'immigration et l'identité nationale, à la manière de Nicolas Sarkozy, et montrer les liens entre besoins de l'économie et immigration par le biais d'une loi incluant une forme de «*contingent annuel*» qui pourrait être soumise au référendum populaire. Outre le fait que ces dispositions se heurteraient désormais certainement à nos accords européens, elles inquiètent par la reconnaissance implicite du discours de l'UDC qu'elles manifesteraient.

Au fond, le livre de Denis Clerc

se concentre surtout sur les causes et les modalités de l'extraordinaire croissance électorale de l'UDC. L'auteur a le sens de la formule qui fait mouche et on prend du plaisir à lire son texte, malgré les relativement nombreuses coquilles oubliées dans une précipitation qui a pu être motivée par la nécessité d'être prêt pour le salon. On regrettera aussi et surtout la propension à un classement trop simpliste de l'UDC dans une tradition fasciste à laquelle elle n'appartient pas, même si elle en reprend certains des thèmes. Mais les ouvrages en français sur la politique suisse ne sont pas si nombreux pour qu'on boude une occasion de revenir de manière synthétique sur les changements impressionnants subis par le paysage politique suisse ces dernières décennies. Des changements sur lesquels le livre de Denis Clerc offre l'opportunité de réflexions utiles.

Valdo-genevois

Un protocole habile relance la collaboration Vaud – Genève. Reste à prolonger l'essai, sans raviver la fusionniste

André Gavillet (4 mai 2009)

Le protocole d'accord, signé le 3 avril, par les présidents de Genève et de Vaud, David Hiler et Pascal Broulis, est, disons-le simplement, une bonne chose. Pour le rendre possible, il a fallu le désembourber de la question fiscale. On sait que les pendulaires qui travaillent à Genève et résident sur Vaud paient l'impôt au lieu de domicile. Ce que les responsables des finances genevoises n'ont jamais admis,

notamment Mme Calmy-Rey qui, avec son sens de la diplomatie, avait d'autorité imposé des cadres travaillant à Genève, obligeant le Tribunal fédéral à lui donner une leçon particulière sur la pratique suisse. Evacuer la question fiscale était donc un préalable. David Hiler l'a compris, ouvrant le champ de la négociation.

Concernant la desserte

ferroviaire Lausanne - Genève et la troisième voie, les deux cantons ne se contentent pas d'annoncer qu'ils se constituent en groupe de pression sur le pouvoir central. Ils se disent prêts à payer d'avance. En «*achetant*», ils font passer l'objectif du désir au réel. Peu importe qu'ils se contentent de prêter à un prétendu emprunteur qui n'a rien demandé. En mettant 300 millions sur la table, ils

peuvent parler concret et détaillé: 4e voie Lausanne - Renens, croisement à Mies et à Chambésy, 3e voie à définir entre Renens et Allaman.

On ne retrouve pas ce réalisme dans les projets routiers: le contournement de Morges n'est qu'une intention, quant à la traversée du lac à Genève l'appui des Vaudois est d'autant plus facile que Genève n'a, que l'on sache, rien décidé!

Le protocole innove, par le préfinancement, sur la manière de faire bouger l'autorité centrale, même réticente. Mais il innove aussi par l'ouverture du capital de Palexpo. Les Vaudois entreront pour dix millions, reconnaissant son intérêt régional. La question se posera peut-être un jour pour Cointrin. La réponse sera la même.

En termes géométriques

Cette collaboration plus étroite, où le politique suit ce que l'économie et la démographie

ont dicté, ne doit pas raviver la fusionnisme. La vocation des deux cantons est et reste divergente. Genève est une cité qui se développe par cercles concentriques. La région valdo-franco-genevoise en est la traduction, dont la consolidation exigera des investissements lourds à la limite de la capacité financière de Genève. Vaud est un pays multipôle, lémanique, jurassien, broyard, préalpin, chablaisien. Sa collaboration plus étroite avec Genève a dès lors un double sens: renforcer le poids national, européen, international de la métropole lémanique et l'équilibrer pour lui donner une profondeur plus large que celle du ruban des rives du Léman.

Ces deux géométries, cercle et pôles, peuvent entraîner aussi des conflits d'intérêts. Sortir la radio romande de Lausanne pour la concentrer à Genève serait par exemple une erreur si l'on croit au rôle carrefour de Vaud.

Prolongements théoriques et institutionnels

Le protocole n'est donc qu'un début réussi et habile. Il sera nécessaire de le prolonger dans deux directions. Les débats parlementaires ratifiant les décisions du protocole en seront peut-être l'occasion.

D'une part, théoriser les choix; selon notre conviction ceux de la cité et ceux du canton. Et aussi les mettre en rapport avec les exigences de la collaboration régionale définies par la RPT (répartition des tâches entre la Confédération et les cantons).

D'autre part, institutionnaliser la collaboration entre les deux cantons, créer un accord-cadre qui en règle les modalités (voir le numéro spécial de DP, n° 1386, sur la collaboration intercantonale).

Le sujet est d'une double actualité, pratique – le protocole – et théorique – les travaux de la Constituante genevoise.